

Certificat de compétence pour la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

CATEGORIE : A

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Spécifique : ■ **Agriculture et pêche, espaces naturels et espaces verts, soins aux animaux - Soins aux animaux**

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **212t**

Code(s) ROME : **H2101**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2013**

Mots clés : **CCPA**, **abattage rituel**, **mise à mort**, **protection animale**

Identification

Identifiant : **446**

Version du : **13/05/2015**

Références

Texte(s) réglementaire(s) de référence :

- Arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux conditions de délivrance du certificat de compétence concernant la protection des animaux dans le cadre de leur mise à mort

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Acquisition par leur titulaire de la capacité à effectuer la mise à mort des animaux et les opérations annexes conformément à la réglementation en matière de protection des animaux.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- NON

Descriptif général des compétences constituant la certification

Connaissance de l'animal et des principes fondamentaux déterminant une interaction favorable entre l'opérateur et l'animal dans la pratique courante.

Connaissance de la réglementation en lien avec la conduite à tenir dans des situations courantes.

Connaissance du geste technique.

Public visé par la certification

- Personnel des établissements d'abattage chargé des opérations comprises entre le déchargement, et la suspension de l'animal, la mise à mort ou mort ou l'abattage sans étourdissement avant pour habillage
- Responsables de la protection animale (RPA) des établissements d'abattage

- Personnel des élevages d'animaux à fourrure supervisant la mise à mort

Modalités générales

Des dispensateurs de formation habilités mettent en œuvre l'action de formation (formation-évaluation). Formation répartie en modules déclinés selon les catégories de personnel, d'animaux, d'opérations et de matériel d'étourdissement. Réussite à une évaluation nationale par QCM.

Liens avec le développement durable

Aucun

Evaluation / certification

Pré-requis

Professionnels des abattoirs

Compétences évaluées

Connaissance de l'animal et des principes fondamentaux déterminant une interaction favorable entre l'opérateur et l'animal dans la pratique courante.

Connaissance de la réglementation en lien avec la conduite à tenir dans des situations courantes.

Connaissance du geste technique.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

AUCUN

Centre(s) de passage/certification

- Dispensateurs de formation habilités par l'autorité administrative

La validité est Temporaire

5 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Bordereau de score de l'évaluation. Attestations de suivi de formation.

Plus d'informations

Statistiques

Certificats 2014 : -Volailles:6 101 ; -Ovins/caprins:4 603 ; - Bovins/Equidés 4081 ; -Porcins : 4067 ; - Lagomorphes/Rongeurs 602.

Autres sources d'information

Guides de bonnes pratiques ; agriculture.gouv.fr